

Communiqué de presse du Groupe HOCHDORF : Assemblée Générale du 30 juin 2020

Jürg Oleas élu nouveau Président du Conseil d'Administration

Hochdorf, le 30 juin 2020 – Lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la HOCHDORF Holding SA de ce jour, les actionnaires n'ont pu exercer leur droit de vote que par courrier postal ou par voie électronique, ceci en raison de la pandémie du Covid-19 et de l'ordonnance correspondante du Conseil fédéral. Les actionnaires ont approuvé les requêtes du Conseil d'Administration à deux exceptions près: ils ont refusé la décharge des membres du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que le versement aux membres du Conseil d'Administration au titre de charges exceptionnelles. Par ailleurs, la requête d'un petit actionnaire demandant un examen spécial a été déclinée. Par rapport à ce point à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration s'est abstenu de formuler une recommandation.

Conformément à l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral, l'Assemblée Générale de la HOCHDORF Holding SA a eu lieu à huis clos, c'est-à-dire sans présence physique des actionnaires. 961 actionnaires avec un total de 1 485 266 voix, soit 83,73 % du capital en actions avec droit de vote, ont exercé leur droit de vote.

Les actionnaires ont approuvé le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe et les comptes annuels clos au 31 décembre 2019 de la HOCHDORF Holding SA et ont pris connaissance du rapport de l'organe de révision. De plus, la compensation de la perte inscrite au bilan avec les réserves issues d'apports de capitaux, proposée par le Conseil d'Administration, a été approuvée. D'autre part, les actionnaires ont refusé la décharge aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

Non-approbation du montant au titre de charges exceptionnelles

À l'encontre de la requête du Conseil d'Administration, une faible majorité des actionnaires s'est prononcée contre une approbation après-coup d'un versement au titre des charges exceptionnelles pour un montant de CHF 159 010. Ils ont toutefois pris connaissance, dans le cadre du vote consultatif, du rapport 2019 sur les rémunérations. De plus, les actionnaires ont approuvé les montants totaux proposés au titre de la rémunération des membres du Conseil d'Administration (CHF 600 000) et de la Direction (CHF 2 000 000).

Élections

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des propositions concernant les élections au Conseil d'Administration. Markus Bühlmann a été confirmé comme membre du Conseil d'Administration. Jürg Oleas, Andreas Herzog, Jean-Philippe Rochat et Ralph Siegl ont été élus nouveaux membres du Conseil d'Administration de la HOCHDORF Holding SA. Les actionnaires ont élu Jürg Oleas comme Président du Conseil d'Administration et comme membre du comité du personnel et de rémunération. Jean-Philippe Rochat et Ralph Siegl ont également été élus comme membres du comité du personnel et de rémunération.

Les actionnaires ont réélu Dr. Urban Bieri, avocat et notaire, du cabinet d'avocats Rudolf & Bieri AG, Lucerne, en tant que représentant indépendant des droits de vote. La KPMG AG, Lucerne, a été élue comme nouvel organe de révision de la HOCHDORF Holding SA.

Le Groupe HOCHDORF, dont le siège est à Hochdorf, est l'une des premières entreprises dans le secteur agroalimentaire en Suisse. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires net consolidé de CHF 456,8 mio. et employait au 31.12.2019 plus de 618 personnes. A base de matières premières naturelles comme le lait, le petit lait et les oléagineux, les produits HOCHDORF contribuent depuis 1895 à la santé et au bien-être des êtres humains, du nourrisson aux personnes du troisième âge. Les produits HOCHDORF sont fournis à l'industrie alimentaire ainsi qu'au commerce de détail et de gros et ils sont vendus dans plus de 70 pays. Les actions du Groupe HOCHDORF sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange à Zurich (ISIN CH0024666528).

HOCHDORF Holding AG
Siedereistrasse 9
Postfach 691
CH-6281 Hochdorf
Tel. +41 41 914 65 65
Fax +41 41 914 66 66
hochdorf@hochdorf.com
www.hochdorf.com

Requête portant sur un examen spécial déclinée

Au préalable de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'organe de révision ont répondu à une série de questions soumises par un petit actionnaire ([Communiqué de presse du 15 juin 2020](#)). La requête se rapportant à ces questions, demandant un examen spécial selon l'article 697 du Droit des Obligations (ordre du jour point 8) a été largement refusée.

Contact: Dr. Christoph Hug, Responsable Communication Groupe HOCHDORF
Tél: +41 (0)41 914 65 62 / +41 (0)79 859 19 23, christoph.hug@hochdorf.com.